

Rés.7 Mise en oeuvre de la rénovation énergétique dans le parc social par les bailleurs

Présentation générale de l'action

PAQA

dernière modification au 2025-03-28

Secteurs concernés Résidentiel - Branche Energie -

Descriptif de l'action 

Une partie du parc locatif social est aujourd'hui inadaptée aux besoins actuels et présente, pour sa composante la plus ancienne, des performances énergétiques nécessitant des travaux de rénovation thermique tant pour lutter contre le réchauffement climatique que pour permettre la maîtrise des charges des locataires.

Les bailleurs sociaux sont dans l'obligation d'ici 2025 puis 2028 et 2034 de mettre aux normes tous les logements énergivores. La location des logements dépendra fortement de la remise en état énergétique des passoires thermiques. Afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre, la loi Climat et résilience prévoit l'interdiction progressive de mise en location des passoires énergétiques, dès 2025 pour les logements appartenant à la classe G du DPE et à partir de 2028 pour les logements de classe F.

L'objectif est double : limiter les émissions de gaz à effet de serre et la consommation énergétique, tout en améliorant le confort des habitants et en réduisant leurs factures.

Sur le territoire de Cholet Agglomération, cela concerne 955 logements rénovés entre 2026 et 2034 par Sèvre Loire Habitat et 42 logements rénovés par Habitat Jeunes du Choletais à partir de 2024.

Cible(s)

Les bailleurs sociaux

Axe(s) stratégique(s) du PCAET

- Réhabiliter prioritairement le parc ancien énergivore

Articulation avec les démarches de planification locales

Cette action s'articule avec le SRADDET et avec la mise en œuvre du SCoT, du PLUiH et du PCAET de Cholet Agglomération.

Cadre réglementaire de référence / Objectifs nationaux

Loi Climat et résilience

Loi n° 2024-322 du 9 avril 2024 visant à l'accélération et à la simplification de la rénovation de l'habitat dégradé et des grandes opérations d'aménagement

Evaluation initiale

Année de début 2024 Année d'échéance 2031 État En cours

Thématique(s) concernée(s)

Consommations énergétiques - Précarité énergétique - Émissions de GES - Adaptation -

Degré de complexité : Technique Moyen Organisationnelle Moyen Financière Moyen

Acteurs

Porteur de l'action Bailleurs sociaux

Typologie de porteur	Etablissement public
Personne référente	Hélène DANGÉARD
Rôle de l'EPCI	Relais de communication
Service concerné	Direction aménagement - service habitat
Élu référent	Vice président en charge de la Transition Ecologique et vice président en charge de l'Habitat

Partenaire(s) et leurs typologie(s)

Moyens nécessaires

Investissements	60000000 €	Frais d'exploitation	0 €/an	Moyens humains	0 etp
Subventions					

Moyens matériels

Calendriers et commentaires

Calendrier

Commentaire

Indicateur(s) de suivi *(10 maximum)*

Intitulé de l'indicateur	Réalisé	Objectif à échéance
Logements HLM rénovés BBC (logements)	0	1208